

Vingtième numéro du bulletin d'informations internationales de l'Union syndicale Solidaires. Sa diffusion aux adhérent-e-s est de la responsabilité des structures membres, qui peuvent le reproduire, le glisser dans leurs journaux, bulletins, etc., en reprenant des articles...

Afriques 21 : le numéro 3 est disponible ; commandez-le !

Démographie galopante, famine et corruption endémiques, « répétition sans fin des mêmes gestes et des mêmes paroles », le tout compensé par un inégalable sens du rythme. C'est ainsi que les médias occidentaux présentent l'Afrique après cinquante ans de pseudo-indépendances. Cette caricature est entretenue pour justifier un « ordre » économique mondial qui permet des profits faramineux pour les transnationales et qui maintient les peuples africains dans la misère, en les présentant comme responsables de leur situation.

Afriques 21 cherche à démystifier cette vision en donnant la parole aux acteurs de terrain qui proposent des alternatives. Entièrement réalisé par des bénévoles et autofinancé, ce journal a besoin de vous pour être diffusé et devenir un outil au service de vos luttes. La revue est éditée par un collectif rassemblant des militant-e-s de diverses organisations (Solidaires, CNT 91, Afriques en lutte, CADTM, ...). **Contactez notre commission internationale pour recevoir des exemplaires en nombre, ou pour collaborer à la revue. Abonnez-vous !**

Le dossier de ce numéro revient sur l'imposition d'un modèle agricole incompatible avec les exigences de la souveraineté alimentaire. Les résistances présentées appellent des solutions d'ordre politique. Au Maroc, en pleine ébullition, c'est la *hogra*, le mépris des décideurs, qui a mis le feu aux poudres. Quant au dimanche à Bamako, il n'y a pas que des mariages mais il y a aussi des expulsions liées à une spéculation immobilière effrénée. À Paris, c'est dans les foyers et dans les entreprises, à travers des luttes autogérées, comme à ISS et au foyer Masséna, que les travailleurs africains méprisés, exploités et réprimés retrouvent leur dignité.

Extrait du sommaire de ce numéro 3 :

- Le Maroc des luttes
- Gafsa : les militants condamnés
- Guinée : entretien avec le président de l'Org. Guinéenne des Droits de l'Homme
- Que fait l'armée française en Afrique ?
- Morocco-Gabon Connection
- Mali : la lutte des sans-toits
- StreetNet, un réseau de travailleurs/euses de l'économie informelle
- Grève des loyers au foyer Masséna
- Nouvelle vague de grèves des sans-papiers
- Cinquante ans de pseudo-indépendance des pays africains, ça se fête ?
- L'étrange rencontre des jeunes de trois continents
- Amazigh Kateb
- Rwanda 1994

www.afriques21.org



Espagne : vers la grève générale ?

La CGT d'Espagne réaffirme sa volonté d'organiser la grève générale, en lien avec d'autres organisations souhaitant s'inscrire dans cette démarche. La CGT-E a tenu une réunion confédérale le 27 mars et décidé de **poursuivre le processus de mobilisations sociales, grèves, et convergences avec les organisations syndicales combattives et les mouvements sociaux**. Il s'agit de créer les conditions pour que les travailleurs/ses s'approprient cette nécessité de la grève générale, comme expression du rejet des politiques économiques et sociales de l'Union Européenne et du gouvernement.



www.cgt.org.es

Algérie : la police politique fait pression sur des syndicalistes

Nous reprenons ici un communiqué du Comité International de soutien au Syndicalisme autonome Algérien.

Le 9 mars 2010, les enseignants syndicalistes du Cnapest (Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique) ont décidé de suspendre leur grève. **Massivement suivie dans tout le pays, cette grève aura duré quinze jours.** Les revendications des grévistes portaient notamment sur le régime indemnitaire, la gestion des œuvres sociales et les conditions de travail (salaires dérisoires, suivi des enseignants par la médecine du travail...).

Le CISA, qui a pu recueillir le témoignage de nombreux syndicalistes, tient à faire connaître et à dénoncer les pressions inadmissibles et illégales auxquelles ils ont été soumis de la part du pouvoir pour les contraindre à reprendre le travail : ponctions sur les salaires, menaces de « retrait d'agrément » du Cnapest (alors qu'au regard de la loi, l'agrément du gouvernement n'est pas nécessaire pour fonder un syndicat), menaces de radiation massive des grévistes (mais où trouver dès lors près de 50 000 enseignants ? Cela montre le peu de cas que le pouvoir fait de la qualité de l'enseignement).

La grève a enfin été déclarée « illégale » par une cour d'Alger aux ordres (là encore, décision elle-même totalement illégale). Jusqu'à présent, le pouvoir s'était contenté d'ordonner l'arrêt de certaines grèves, et cela dans l'illégalité encore. Mais face à cette grève particulièrement déterminée, l'escalade des pressions a atteint un sommet avec des **menaces directes formulées par des officiers de la police politique** (le DRS, Département de renseignement et de sécurité, ex-sécurité militaire) sur les responsables du Cnapest. Ces activités de basse police montrent que le pouvoir algérien entend toujours gérer les conflits sociaux par l'intimidation et la violence.

Le CISA constate donc une escalade dans le harcèlement et la répression que subissent les syndicats autonomes algériens et, plus généralement, toutes les forces qui luttent pour plus de démocratie et de justice dans le pays. Le CISA dénonce fermement les manœuvres des appareils sécuritaires et notamment de la police politique, visant à briser une grève à la fois légitime et légale. Ces pressions révèlent à nouveau, s'il en était besoin, la nature du pouvoir réel en Algérie, détenu par les chefs d'une police politique qui instrumentalise un gouvernement et une justice aux ordres, et qui n'hésite pas à leur faire bafouer ouvertement les lois d'une « démocratie » de pure façade. Le CISA réaffirme son soutien sans réserve aux syndicats autonomes algériens.

www.cisa-solidaritesyndicats-algerie.org

Ukraine : les privatisations continuent

Dans le précédent numéro, nous évoquions la lutte contre la privatisation de deux marchés à Kiev. Cette histoire a une suite ...

La privatisation des deux marchés a été de nouveau étudiée le 26 février au parlement de Kiev. Ce matin là, environ six cent personnes se sont rassemblées devant la Rada. Parmi elles il y avait les vendeurs des marchés qui ont étalé leur marchandise en face du parlement et aussi les représentant-e-s et militant-e-s syndicalistes des deux marchés, le syndicat étudiant "Action Directe", divers militants de gauche ainsi que divers partis venus, aérer leurs drapeaux sans autre forme de soutien.

Un député de l'opposition a invité deux représentants des syndicats à débattre de la privatisation lors d'une commission du conseil municipal qui se tenait le matin. A cet instant, l'espoir était permis suite à l'objection du procureur, au soutien de la part de la fraction qui s'oppose au maire ; une réponse dans l'après midi de la part des députés en séance était attendue. Dans l'après midi, environ deux cent personnes battaient toujours le pavé dans un froid glacial, chantaient, scandaient des slogans contre les capitalistes et autres oligarques. Les premiers flashes d'infos venaient d'être diffusés sur différentes chaînes de télévision venues couvrir en masse l'événement. Les manifestant-e-s, alerté-e-s par téléphone, ont vivement critiqué le contenu des informations qui minimisaient l'ampleur du mouvement. Un syndicaliste a demandé à un journaliste pourquoi il ne faisait pas d'interview parmi les centaines de travailleurs/ses présent-e-s. Ce journaliste n'en voyait simplement pas l'intérêt....mais 50 dollars pouvaient lui faire changer d'avis !

L'attente interminable a poussé certains à tenter de bloquer le boulevard sans succès au regard des forces déployées (police et force spéciales). En fin de journée le président de séance a refusé de porter cette question au vote et a repoussé au 2 mars au matin. Le 2, un autre piquet s'était formé très tôt mais aucun député n'est venu de toute la matinée. Lorsque le millier de manifestant-e-s a appris que la session ne reprendrait qu'à 17 heures, ils ont décidé de bloquer la route et de s'attaquer aux forces spéciales tout en s'adressant au Président Ianoukovitch. Plus tard un député promettait de faire examiner cette question devant le parlement, et la délégation de représentant-e-s syndicaux qui l'accompagnait appelait les manifestant-e-s à bloquer les députés dans le parlement si cette promesse n'était pas tenue. Mais **cette délégation a été bloquée à la porte de la séance plénière par les services de sécurité sous prétexte qu'ils n'avaient pas reçu un fax confirmant leur identité.**

Alors que la délégation revenait vers les manifestant-e-s, la question a été examinée en urgence et adoptée à l'unanimité. La mairie continue donc de privatiser les espaces publics ou de tirer des revenus de la publicité qui s'y introduit. **Avant la crise, un autre marché de la ville avait été privatisé et vendu. Il est aujourd'hui en ruine et rejoindra ceux de Jitni et de Vladimircki comme autant de preuves visibles du dédain à l'encontre des travailleurs/ses et du non respect des lois !**

Burkina Faso : actions contre la vie chère

Au Burkina Faso, la Coalition nationale de lutte Contre la Vie Chère, la corruption, la fraude, l'impunité, et pour les libertés (CCVC) rassemble des associations et l'ensemble des centrales syndicales et syndicats autonomes. Après une première action nationale le 24 février, cette coalition organisait une nouvelle action ces derniers jours, en voici la présentation :

Malgré la forte mobilisation le 24 février dans toutes les provinces du pays, les autorités, tant au niveau national que des collectivités, ont choisi d'ignorer les préoccupations exprimées par les citoyens en annonçant le maintien de la Taxe de Développement Communal (TDC) et le début des contrôles dès le 1^{er} avril. En agissant ainsi, le gouvernement prenait l'initiative de la rupture du dialogue social dans la mesure où les discussions sur la question ont été entamées au cours de la dernière rencontre Gouvernement - Syndicats avec des propositions alternatives avancées par le mouvement syndical.

Il faut bien plus que des paroles pour rassurer les citoyennes et citoyens quant à la prise en charge réelle de leurs préoccupations dans les communes : ils suivent et subissent la gestion calamiteuse des lotissements dans presque toutes les communes du pays, l'insalubrité, l'insuffisance criarde des infrastructures et des services sociaux de base. Malgré tout, nous proposons une clé de répartition des ressources de la taxe, avantageuse pour les communes.

Les riches qui bénéficient de nombreux allègements fiscaux, d'exonérations et de facilités diverses, sont ceux qui font perdre à l'Etat et aux collectivités d'importantes ressources financières par la fraude douanière et/ou fiscale.

Les raisons qui ont prévalu à la suppression des plaques et vignettes en 1994 et à la suspension de l'application de la TDC en 2008 sont plus que jamais d'actualité avec la vie chère et la paupérisation qui prennent de l'ampleur.

La forte pression fiscale est une réalité indéniable pour ceux qui ont du mal à joindre les deux bouts : l'IUTS (qui représente 2 à 30% des salaires), la TVA (payée pour tout achat de bien ou service), la Taxe de résidence, la Taxe de jouissance (sur les parcelles), la Taxe d'assainissement (sur les factures d'eau), la Taxe pour le développement de la télévision et la Taxe pour le développement de l'électrification (sur les factures d'électricité), pour ne citer que ces impôts et taxes, grèvent sérieusement les maigres ressources des ménages.

En partant de ces considérations et au regard de la volonté affichée des autorités de mettre en œuvre la TDC, la Coalition nationale de lutte Contre la Vie Chère (y compris sa composante syndicale) a décidé de poursuivre la lutte. Pour ce faire, elle organisait des marches-meetings le 31 mars sur l'ensemble du territoire, appuyées par une grève générale de 48h les 31 mars et 1^{er} avril 2010, contre les impôts et taxes injustes dont la Taxe de Développement Communal, contre la vie chère, contre la mépris des populations par les autorités !

En conséquence, nous portons à votre connaissance que nous appelons l'ensemble des travailleurs des secteurs public et parapublic à observer un arrêt de travail de 48h allant du mercredi 31 mars à partir de 00h au jeudi 1^{er} avril 2010 à 24h sur l'ensemble du territoire national.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Faso, l'expression de notre très haute considération.

Pour les Centrales syndicales :

CGT-B	CNTB	CSB
Tilé SAGNON Secrétaire Général	Augustin Blaise HIEN Secrétaire Général	Jean Mathias B. LILJOU Secrétaire Général
FOUNSL	ONSL	USTB
Joseph TIENDREBEOGO Secrétaire Général	Paul KABORE Secrétaire Général	Pour le secrétaire Général Valentin Victor BANSE Trésorier Général

Pour les Syndicats Autonomes :

SABE	SATB	SAMAE	
O. Pascal OUEDRAOGO Secrétaire Général p.i.	Idrissa KABORE Secrétaire Général	Boniface SOME Secrétaire Général	
SATEB	SNEAB	SYNATEB	
Bonaventure SEGUEDA Secrétaire Général	Jean KAFANDO Secrétaire Général	Tahirou TRAORE Secrétaire Général	
SYNTAS	SYNTRAPOST	SYNAPAGER	
Victor S. HIEN Secrétaire Général	Achille PARE Secrétaire Général	Apollinaire KABORE Secrétaire Général	
SYNATEL	SYNATIC	SYNATIPB	
Souleymane SO Secrétaire Général	Justin COULIBALY Secrétaire Général	Jean-Baptiste OUEDRAOGO Secrétaire Général	
SYNATRAD	SYSFMB	SNESS	UGMB
Etienne ILBOUDO Secrétaire Général	Mariam TIEMTORE Secrétaire Générale	Samuel DEMBELE Secrétaire Général	Gabriel SEBGO Secrétaire Général

Sahara occidental : assez de répression !

Après le retrait du colonisateur espagnol en 1975, le Sahara occidental est occupé par le Maroc. En toute illégalité, comme l'ont confirmé la Cour internationale de justice, les Nations unies et l'Union africaine. Aucun pays au monde ne reconnaît la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. Depuis 2007, des négociations ont été ouvertes sous l'égide de l'ONU entre le Maroc et le Front Polisario. Toujours sans résultat. Un 5^{ème} round de négociations est actuellement en préparation.

Tout en participant à ces négociations, le Maroc profite de l'inertie de la communauté internationale et de l'indifférence complice de certains gouvernements pour intensifier sa **politique de répression contre la population sahraouie des territoires occupés** qui manifeste de façon pacifique : arrestations, enlèvements, tortures, disparitions, maisons dévastées sont le lot quotidien des Sahraouis. Leurs associations sont interdites. Même les étudiants sahraouis dans les universités marocaines subissent la répression. Régulièrement, des procès condamnent lourdement les Sahraouis qui osent défendre publiquement leur droit à l'autodétermination.

Les défenseurs sahraouis des droits de l'Homme sont particulièrement visés :

- ➔ maintien en prison, sans jugement, de 6 militants des droits de l'Homme arrêtés le 8 octobre 2009 à leur retour d'une visite des camps de réfugiés de Tindouf ; ils sont poursuivis devant un tribunal militaire pour atteinte à la « sûreté nationale » ;
- ➔ violente répression début mars à Dakhla, El Aaiun et Tantan de la population qui accueillait 11 défenseurs des droits de l'homme au retour de leur visite des camps de réfugiés ;
- ➔ interdiction pour les familles sahraouies de recevoir des visiteurs étrangers.

Face à l'aggravation de la situation dans les territoires occupés, sur l'initiative du Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara occidental, est organisé un **rassemblement de soutien au peuple sahraoui** : **mercredi 14 avril**, de 16h30 à 19h30, à côté de l'Assemblée Nationale. L'Union syndicale Solidaires soutient cette initiative pour :

- ➔ la **libération des prisonniers politiques sahraouis**.
- ➔ L'**arrêt de la répression** et le respect des libertés fondamentales.
- ➔ L'inclusion dans le mandat de la mission des Nations unies de la **surveillance du respect des droits de l'homme et de la protection de la population sahraouie des territoires occupés contre la répression**.
- ➔ La mise en œuvre de la résolution 1871 du Conseil de sécurité de l'ONU pour **"une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental"** ».

Sénégal : appel international pour soutenir les cheminots licenciés

Mise en concession le 1^{er} octobre 2003, la ligne internationale de la Société Nationale des Chemins de fer du Sénégal (SNCS) est devenue Transrail /sa. Depuis, les cheminots sénégalais vivent un calvaire, confrontés aux caprices de trois repreneurs successifs, véreux et insoucieux du sort de l'entreprise.

Voilà bientôt plus de 8 mois que des responsables syndicaux de FETRAIL et SATRAIL et beaucoup d'autres travailleurs de *Transrail* font face à un traitement intolérable de la part de la direction de *Transrail*. Après avoir conduit l'entreprise à un dépôt de « règlement préventif » qui illustre leur échec manifeste, il ne leur reste plus qu'à régler leur compte aux travailleurs qui défendent leurs droits. En effet le 24 Septembre 2009 une délégation de la Convergence Syndicale (FETRAIL, SUTRAIL) voulant rencontrer le Directeur Général Adjoint, en l'absence du Directeur Général, s'est heurtée à un refus catégorique de ce dernier. Suite à une médiation du Gouverneur de Thiès, la Convergence Syndicale et la Direction Générale se rencontrent le 30 Septembre en présence de l'inspecteur du travail et **un procès-verbal a été signé pour régler les revendications**.

Deux semaines après la signature du procès verbal, le Directeur Général Adjoint convoque une réunion à Bamako avec le Syndicat SUTRAIL en écartant les autres syndicats maisons SATRAIL et FETRAIL. L'inspecteur du travail convoque les deux parties (Direction Générale et Convergence Syndicale) pour une conciliation pour l'application du procès-verbal du 30 Septembre 2009. **Le Directeur Général est absent, l'Inspecteur établit un procès verbal de non conciliation**.

Abdoul Aziz Diop, **secrétaire administratif FETRAIL est suspendu** le 25 Septembre. Par la suite la Convergence Syndicale a tenu des Assemblées et des sit-in de 3 jours pour dénoncer ces agissements. Le 25 novembre, un huissier s'est présenté pour notifier les **suspensions des Secrétaires Généraux et Secrétaires Administratifs de FETRAIL et SATRAIL**, dirigeants de la Convergence Syndicale. Ce même jour, Madiodio Diagne **Secrétaire Général de SATRAIL**, Mame Demba Diakhate **Secrétaire Chargé de l'Administration de SATRAIL**, et Cheikh Diene **Secrétaire Général de FETRAIL** ont fait l'objet de **suspensions** pour des délits fallacieux (suspension qui dura 4 mois). Le 4 décembre, Lamine Fall et Moussa Touré ont écopé les **mêmes mesures** arbitraires de suspension. Ces mesures fondées sur l'arbitraire ont interdit l'accès à l'entreprise à tous ces responsables syndicaux. En février 2010, c'est le **licenciement** d'Ousmane Sene **Secrétaire Adjoint** de SATRAIL et Alioune Badara Sakho **Chef de Service**.

Malgré la lettre de rappel à l'ordre de l'Inspecteur du travail de Thiès, la Direction Générale de *Transrail/sa* est restée sans réaction. La situation qui règne à *Transrail* est la suivante :

- La liberté syndicale est étouffée.
- La discrimination syndicale est pratiquée au quotidien.
- Abus avec la suspension qui n'est pas prévue dans les gammes de sanction disciplinaire.
- Paiement de demi-salaire aux travailleurs suspendus causant des difficultés à leurs familles.

La direction refuse de dialoguer et de négocier avec les représentants légitimes des travailleurs sur les points suivants :

- Arrêt sans condition du plan de licenciement de 376 employés entre le Sénégal et le Mali.
- Application de l'âge de la retraite à 60 ans.
- Remboursement de coupures de salaires injustifiées.
- Paiement des 5% d'augmentation de salaire au niveau du Sénégal comme déjà fait au niveau du Mali.
- Annulation des mesures de suspension et de licenciement.

Ce qui précède constitue une série de violation des conventions 87 sur les libertés syndicales et 98 sur la négociation collective de l'Organisation Internationale du Travail ratifiées par le Sénégal. En mars 2010, grâce aux différentes luttes, les suspensions ont été levées pour les Secrétaires Généraux de SATRAIL, FETRAIL et le Secrétaire administratif de SATRAIL. **Les cheminots du Sénégal (Travailleurs de Transrail/sa, du Petit Train de Banlieue/sa et retraités) nous lançons un appel à soutien sur le plan international pour la réintégration des camarades licenciés et une mise en garde de Transrail/sa pour que pareille chose ne se reproduise plus.**